FTI Consulting Canada Inc.
1000, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514-446-5093
Téléc. : 514-656-0285
www.fticonsulting.com

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR N^{O} : 500-11-064625-243
DOSSIERS N^{OS} : 41-344988

C O U R S U P É R I E U R E
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE :

BOIS BSL INC. / BSL WOOD PRODUCTS INC., *personne morale constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1, ayant son siège social au 1081, rue Industrielle à Mont-Joli, Québec, G5H 3K8

-et-

INVESTISSEMENT BDG BSL INC., *personne morale constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1, ayant son siège social au 288, rue Saint-Jacques, bureau 300 à Montréal, province de Québec, H2Y 1N1.

Débitrices

-et-

GROUPEMENT FORESTIER MÉTIS-NEIGETTE INC.

Mise en cause

-et-

FTI CONSULTING CANADA INC.
(Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant un établissement au 1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 915, Montréal, Québec, H3A 3G4

Séquestre

TROISIÈME RAPPORT DU SÉQUESTRE AU TRIBUNAL
À L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE
AFIN D'APPROUVER LA VENTE D'IMMEUBLES PAR LE SÉQUESTRE
ET L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE DE DÉVOLUTION ET DE PROCÉDER À UNE DISTRIBUTION INTÉRIMAIRE

INTRODUCTION

1. Sauf indication contraire, tous les montants monétaires contenus dans le présent rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les termes en majuscules qui ne sont pas autrement définis sont définis dans la *Requête du Séquestre pour autorisation de vendre des immeubles de la débitrice Bois BSL inc. et de procéder à une distribution intérimaire* (la «**Requête pour vente et distribution**»).

2. Bois BSL Inc. (« **BSL** » ou la « **Débitrice** ») est une personne morale dont le siège social est situé au 1081, rue Industrielle, à Mont-Joli, Québec. Investissement BDG BSL Inc. (« **BDG BSL** ») est une personne morale dont le siège social est situé au 288, rue Saint-Jacques, bureau 300, à Montréal, Québec.

3. La Débitrice est une entreprise manufacturière qui opérait des usines de production de plancher de bois franc, plancher de bois d'ingénierie, de buches écologiques et de bûches de ramonage. Les établissements de production étaient situés sur les rues Industrielle et Bourque dans le parc industriel de Mont-Joli.

4. Le 16 septembre 2024, à la suite du dépôt d'une requête pour la nomination d'un séquestre (la « **Requête**») par La Banque Toronto-Dominion (la « **Banque** » ou « **TD** »), créancier garanti de premier rang sur la majorité des biens de la Débitrice, la Cour Supérieure du Québec, chambre commerciale (la « **Cour** ») a rendu une ordonnance (l' « **Ordonnance** ») nommant FTI Consulting Canada inc. (le « **Séquestre**») séquestre aux biens de la Débitrice conformément à l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »).

5. Les biens visés par le mandat du Séquestre sont la totalité des biens meubles, corporels et incorporels et la quasi-totalité des immeubles (les « **Biens** ») de la Débitrice.

6. Dans le cadre de l'Ordonnance, un financement intérimaire d'un montant maximal de 1 000 000 $ a été mis en place afin de financer tous les travaux nécessaires à la protection, la conservation et la réalisation des Biens. Le 23 septembre 2024, le Séquestre a émis un certificat de retrait pour un montant de 150 000 $ et le Séquestre à rembourser cette tranche ainsi que les intérêts courus le 4 décembre 2024.

7. Une entente, à titre de consultant, est ensuite intervenue entre le Séquestre et un nombre limité d'anciens employés (les « **Consultants** ») afin de continuer les opérations de perception des comptes clients, d'assister le Séquestre dans le cadre de la vente des stocks dans le cours normal des affaires et d'offrir du support dans le cadre de la vente des Biens.

8. Parallèlement aux activités de perception des comptes clients et de vente des stocks dans le cours normal des affaires, le Séquestre a entrepris les mesures nécessaires pour inventorier, évaluer, sécuriser et entreprendre le processus de vente des Biens, tel que plus amplement décrit dans les sections subséquentes du présent rapport.

9. Depuis l'émission de l'Ordonnance, le Séquestre s'est concentré à finaliser la vente de certains biens et à percevoir les comptes clients avec l'appui des Consultants.

10. Le Séquestre a lancé un processus de sollicitation le 18 octobre 2024 (« **Processus de sollicitation** »), aux termes de la LFI, pour les Biens de la Débitrice et les soumissions devaient être reçues au bureau du Séquestre le ou avant le 7 novembre 2024. Au terme du Processus de sollicitation, 18 offres ont été obtenues de 14 acquéreurs potentiels différents. De ce nombre, 2 offres ont été rejetées par le Séquestre, car aucun dépôt n'avait été reçu lors de la réception de ces offres et par conséquent, ne respectaient pas les conditions générales de vente. Sur les offres restantes, 7 des offres étaient d'un plus grand intérêt pour le Séquestre étant donné les montants offerts et le Séquestre, avec l'approbation des créanciers garantis, a recommandé leur approbation à la Cour.

11. Le 29 novembre 2024, à la suite du dépôt d'une requête pour l'approbation de la vente de certains actifs par le Séquestre et pour l'émission d'une ordonnance de dévolution, la Cour a rendu une ordonnance (la « **Première Ordonnance de dévolution** ») autorisant les transactions pour les offres fermes recommandées. En ce qui concernait l'offre conditionnelle pour un actif immobilier, il était entendu que celle-ci ferait l'objet d'une requête pour approbation une fois que l'ensemble des conditions de l'offre étaient remplies.

12. Le 3 janvier 2025, suite à la réception du produit de vente pour l'ensemble des transactions ayant fait l'objet de la Première Ordonnance de dévolution et tel que requis par la Première Ordonnance de dévolution, le Séquestre a produit au dossier de la Cour les certificats du Séquestre, confirmant la clôture de l'ensemble des transactions approuvées par la Première Ordonnance de dévolution.

13. Le 8 mai 2025, à la suite du dépôt d'une requête pour l'approbation de la vente de certains actifs par le Séquestre et pour l'émission d'une ordonnance de dévolution, la Cour a rendu une ordonnance (la « **Deuxième Ordonnance de dévolution** »)

autorisant la transaction proposée avec Centre de Service M. Gagné Inc. suite au dépôt d'une offre conditionnelle sur un des actifs immobiliers, dont l'ensemble des conditions de l'offre étaient remplies.

14. Le 29 mai 2025, suite à la réception du produit de vente pour la transaction ayant fait l'objet de la Deuxième Ordonnance de dévolution et tel que requis par la Deuxième Ordonnance de dévolution, le Séquestre a produit au dossier de la Cour le certificat du Séquestre, confirmant la clôture de la transaction approuvée par la Deuxième Ordonnance de dévolution.

OBJECTIF DE CE RAPPORT

15. Le rapport du Séquestre au tribunal (le « **Troisième Rapport** ») est déposé au soutien de la Requête pour vente et distribution et a pour objectif de mettre à jour la Cour, le Surintendant, les Débitrices et les créanciers qui en font la demande, sur les sujets suivants :

- Les activités du Séquestre depuis l'émission de son Deuxième Rapport;
- Mise à jour quant au processus de vente des biens immobiliers toujours sur le marché;
- Transaction proposée avec Groupement Forestier Métis-Neigette inc.;
- Distribution intérimaire proposée;
- État des recettes et débours au 30 mai 2025;
- Recommandation du Séquestre.

LES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE DEPUIS L'ÉMISSION DE SON DEUXIÈME RAPPORT

16. Depuis l'émission de son Deuxième Rapport, le Séquestre a effectué les tâches suivantes :

a) Le Séquestre a demandé à Services FL inc. (« **FL** ») de continué d'assurer la protection et la gestion des biens toujours détenus par le Séquestre.

b) Le Séquestre a poursuivi ses efforts, avec le support de ses procureurs, afin de percevoir les comptes clients.

c) Le Séquestre a eu plusieurs discussions avec certains employés afin de répondre à leurs questions en lien avec le Programme de Protection des Salariés (« **PPS** »).

d) La Séquestre a finalisé la remise des biens vendus dans le cadre du Processus de sollicitation.

e) Le Séquestre a coordonné le retrait de certaines matières dangereuses pouvant poser un risque environnemental au lieu d'affaires de la Débitrice et poursuit ses efforts quant aux matières dangereuses toujours sur les lieux.

f) Le Séquestre a eu plusieurs discussions avec CBRE Limitée, agence immobilière (« **CBRE** »), les courtiers immobiliers en charge de vendre les 3 immeubles n'ayant pas fait l'objet d'une offre acceptable dans le cadre du Processus de sollicitation.

g) Le Séquestre a déposé une cession de biens pour BSL en date du 30 avril 2025, et ce, en vertu de ses pouvoirs prévus à l'Ordonnance, et a été confirmé à titre de syndic des actifs de Bois BSL inc lors de l'assemblée des créanciers tenue le 20 mai 2025.

h) Le Séquestre a procédé à l'évaluation de certaines preuves de réclamation de biens qu'il a reçu et a procédé à la remise des biens, lorsque prouvées, et a rejeté le 11 octobre 2024 une preuve de réclamation soumise par Brandt Tractor Ltd. datée du 2 octobre 2024. Un avis de contestation a été déposé par Brandt Tractor Ltd. le 13 novembre 2024 et une audition devant la Cour s'est tenue le 1er mai 2025. L'avis de contestation a été rejeté par la Cour. Le 8 mai 2025, le jugement a été porté en appel par Brandt Tractor Ltd.

MISE À JOUR QUANT AU PROCESSUS DE VENTE DES BIENS IMMOBILIERS

17. Tel qu'indiqué précédemment dans ce rapport, le Séquestre a lancé le Processus de sollicitation le 18 octobre 2024 pour les Biens de la Débitrice qui incluait notamment l'ensemble des biens immobiliers détenues par les Débitrices. Par contre, une seule offre jugée acceptable par le Séquestre avait été reçue pour les lots 4 070 907 et 6 155 164 (tous deux situés au 1235 rue Industrielle à Mont-Joli) et celle-ci a été présentée au Tribunal pour approbation par le biais d'une requête.

18. Le lot 4 070 907 a été vendu par le Séquestre suite au jugement émis par le registraire Me Patrick Gosselin de la Cour supérieure alors que le lot 6 115 164 qui n'était pas visé par l'Ordonnance de nomination de Séquestre a été vendu dans le cadre de l'administration de la faillite de Bois BSL.

19. Étant donné qu'aucune offre jugée satisfaisante n'avait été reçue pour certains des immeubles, un mandat de vente a été confié à CBRE et un contrat de courtage a été conclu en date du 29 novembre 2024, pour les propriétés ci-bas. Se référer à l'**Annexe A** pour la brochure préparée par CBRE.

    - 1081, rue industrielle, à Mont-Joli, Québec (Lot 4 071 886, cadastre du Québec);
    - 1081, rue industrielle, à Mont-Joli, Québec (Lot 4 070 904, cadastre du Québec); et
    - 5 Rue Bourque, à Mont-Joli, Québec (Lot 4 295 263, cadastre du Québec) (collectivement les « **Immeubles** »).

20. CBRE a envoyé un courriel d'introduction à plus de 500 contacts, accompagné de l'inscription des Immeubles sur Centris ainsi que sur sa plateforme en ligne. La liste de diffusion comprenait un éventail d'investisseurs locaux, nationaux et internationaux, incluant des stratégiques, investisseurs privés, promoteurs, institutions, fonds de placement immobilier et fonds d'investissements.

21. CBRE a par la suite mené des campagnes ciblées par courriel, des appels personnalisés, publications sur LinkedIn, des rencontres avec le développement économique et le maire de Mont-Joli, et organisé des visites sur les lieux pour plusieurs groupes, en plus d'effectué de nombreux suivis afin de maintenir un intérêt et optimiser l'engagement des acheteurs potentiels.

22. Se référer à l'**Annexe B** (sous pli cacheté) pour le rapport d'activité de CBRE et le sommaire des offres reçues par le Séquestre.

23. Par conséquent, les Immeubles font l'objet d'une demande d'approbation et de dévolution dans le cadre de la Requête pour vente et distribution.

TRANSACTION PROPOSÉE AVEC GROUPEMENT FORESTIER MÉTIS-NEIGETTE INC.

24. Comme indiqué dans la Requête pour vente et distribution, le 23 avril 2025, Groupement Forestier Métis-Neigette inc. (« **GFMN** ») a transmis une offre initiale conditionnelle par laquelle elle soumettait au Séquestre d'acheter les Immeubles, tel qu'il appert de l'offre initiale de GFMN. Se référer à la Pièce R-15 (sous pli cacheté) au soutien de la Requête pour vente et distribution.

25. L'offre initiale de GFMN, valide jusqu'au 28 avril 2025, a été prolongée jusqu'au 2 mai 2025 afin de permettre au Séquestre d'analyser celle-ci et de consulter la TD.

26. Suite à de multiples discussions avec le Séquestre et CBRE, GFMN a soumis une offre conditionnelle modifiée le 5 mai 2025. Se référer à la Pièce R-17 (sous pli cacheté) au soutien de la Requête pour vente et distribution.

27. Après consultation auprès de la Banque, le Séquestre a accepté l'offre conditionnelle modifiée de GFMN le 5 mai 2025.

28. Au cours de la période de vérification diligente, GFMN a soulevé certaines anomalies environnementales et a soumis une offre révisée le 21 mai 2025 (ci-après l' « **Offre** ») et la levée des conditions de vérification diligente. Se référer à la Pièce R-18 (sous pli cacheté) au soutien de la Requête pour vente et distribution.

29. Après consultation auprès de la Banque, le Séquestre a accepté l'Offre le 22 mai 2025. Les détails sont décrits plus amplement aux paragraphes 28 et suivants de la Requête pour vente et distribution.

30. La clôture de la transaction suivant l'acceptation de l'Offre est conditionnelle à l'approbation de cette Cour.

31. CBRE et le Séquestre ont mis en place un processus rigoureux et équitable afin que tous les acheteurs potentiels aient un accès clair et transparent à l'information pertinente.

32. Le prix offert dans le cadre de l'Offre est juste et raisonnable dans les circonstances.

DISTRIBUTION INTÉRIMAIRE PROPOSÉE

33. Comme indiqué dans la Requête pour vente et distribution, dans la mesure où celle-ci est approuvée par la Cour, le Séquestre demande l'autorisation de procéder à une distribution intérimaire des sommes nettes ayant été perçues suite à la transaction avec Centre de Service M. Gagné, celle-ci étant amplement décrite dans la Deuxième Requête pour vente et le Deuxième Rapport, ainsi que la somme nette perçue suite à la transaction envisagée avec GFMN, dans la mesure où celle-ci est approuvée par le Tribunal. Cette distribution intérimaire proposée est seulement en lien avec la vente des biens immobiliers.

34. Le détail de la distribution intérimaire proposée se trouve aux paragraphes 45 et suivants de la Requête pour vente et distribution.

35. Le Séquestre a obtenu une opinion juridique indépendante de ses conseillers juridiques confirmant la validité et l'opposabilité des sûretés de la TD sur les biens immobiliers, qui seront partiellement remboursées dans le contexte de la distribution intérimaire proposée.

36. La distribution intérimaire proposée sera effectuée par le Séquestre en cette qualité et non pas en sa qualité de syndic à la faillite de la Débitrice.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉBOURS AU 30 MAI 2025

37. Vous trouverez ci-dessous l'état des recettes et des débours pour la période terminée le 30 mai 2025:

Bois BSL Inc. / BSL Wood Products Inc et Investissement BDG BSL Inc. État des recettes et débours	Pour la période du 16 septembre 2024 au 30 mai 2025 BSL $	 BDG BSL $
Recettes		
Encaisse en main	-	-
Avances au Séquestre	-	-
Comptes clients	680,094	-
Ventes dans le cours normal des affaires	244,150	-
Ventes hors du cours normal des affaires	128,235	-
Ventes d'actifs - appel d'offres	2,205,788	-
TPS perçues	89,331	-
TVQ perçues	156,023	-
Dépôt - appel d'offres	-	-
Autre	172,971	-
Recettes totales	**3,676,592**	**-**
Débours		
Consultants	121,044	-
Consultants - Commission sur réalisation d'actifs	89,396	-
Transport	24,764	-
Électricité, Gaz Naturel & Mazout	171,510	-
Assurances	147,394	-
Mesures conservatoires	123,596	-
Frais environnementaux	74,822	-
Honoraires du Séquestre	362,632	-
Avocat du Séquestre	166,669	-
Vente d'immeubles et frais connexes	45,505	-
TPS payées	50,444	-
TVQ payées	100,591	-
TPS/TVQ payable	173,909	-
Intérêts sur avances au Séquestre	2,342	-
Dépôt au syndic - faillite	15,000	-
Autres dépenses	1,187	-
Débours totaux	**1,670,805**	**-**
Variation de l'encaisse	**2,005,787**	**-**
Encaisse au début	-	-
Encaisse à la fin	**2,005,787**	**-**

RECOMMANDATION DU SÉQUESTRE

38. Au terme du Processus de sollicitation, et suite à la mise en marché des Immeubles par CBRE, le Séquestre est d'avis qu'il a sollicité le marché de façon adéquate et que la transaction envisagée avec GFMN est la meilleure dans les circonstances.

39. Le Séquestre a présenté l'Offre à la créancière garantie de premier rang sur les Immeubles, soit TD, et cette dernière est favorable à l'acceptation de l'Offre.

40. Compte tenu de ce qui précède, le Séquestre est d'avis que l'Offre est juste et raisonnable dans les circonstances et qu'elle devrait être approuvée par le Tribunal.

41. Le Séquestre est également d'avis qu'une ordonnance de mise sous pli cacheté de l'Annexe B ci-jointe est nécessaire dans les circonstances. Cette annexe contient des informations dont la divulgation serait préjudiciable à l'intégrité du processus de vente des Immeubles.

Fait à Montréal, ce 2e jour de juin 2025.

FTI CONSULTING CANADA INC.
En sa qualité de séquestre aux biens de
BOIS BSL INC. / BSL WOOD PRODUCTS INC et
INVESTISSEMENT BDG BSL INC.

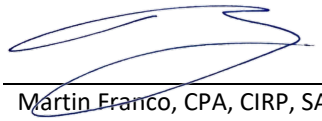

Martin Franco, CPA, CIRP, SAI
Directeur général principal

ANNEXE A

Immeubles industriels | À vendre

CBRE

1081, rue Industrielle

Mont-Joli (Québec)

3 propriétés à vendre | Vente d'ensemble ou à l'unité

Aperçu des propriétés

Ce portefeuille industriel peut être vendu dans son ensemble ou en propriétés individuelles, offrant de multiples possibilités pour un propriétaire-occupant ou à des fins de redéveloppement. Le portefeuille offre un zonage industriel diversifié et son emplacement stratégique est idéal pour les entreprises souhaitant établir un point de transbordement avant de rejoindre l'extrémité est de la Gaspésie. La propriété est près de l'aéroport régional de Mont-Joli et d'un accès à la voie ferrée. Le terrain excédentaire du portefeuille permet l'entreposage extérieur ou l'agrandissement des immeubles existants. Cette offre rare à Mont-Joli permettra à un ou à plusieurs joueurs de s'installer à un emplacement de choix à deux pas d'une artère majeure dans la région, la route 132 Est.

Disponibilité immédiate

1081, rue Industrielle

Lot : 4 070 904
Immeubles : 47 223 pi²
Terrain : 207 135 pi²
Zonage : 110 ILG

1081, rue Industrielle

Lot : 4 071 886
Immeuble : 32 054 pi²
Terrain : 225 607 pi²
Zonage : 110 ILG

5, rue Bourque

Lot : 4 295 263
Immeuble : 14 897 pi²
Terrain : 182 002 pi²
Zonage : 110 ILG

Avantages

- Grands **terrains**
- Zonage **industriel**
- Entreposage **extérieur**
- Idéal pour **propriétaire occupant**
- Idéal pour entreprise **de construction ou de transport**

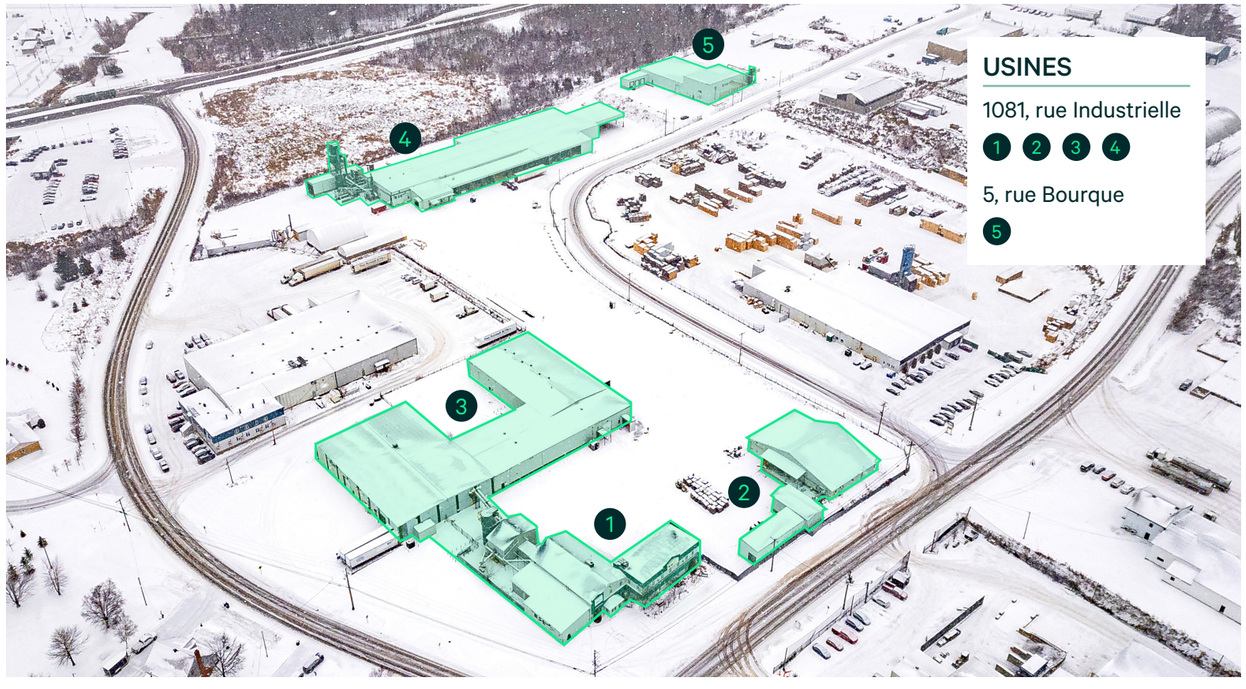

Données démographiques

Mont-Joli

Population totale
8 286

Population de plus de 20 ans
6 728

Population active de jour
3 561

Âge moyen
51

Taux de chômage
4,1 %

Revenu moyen
79 242 $

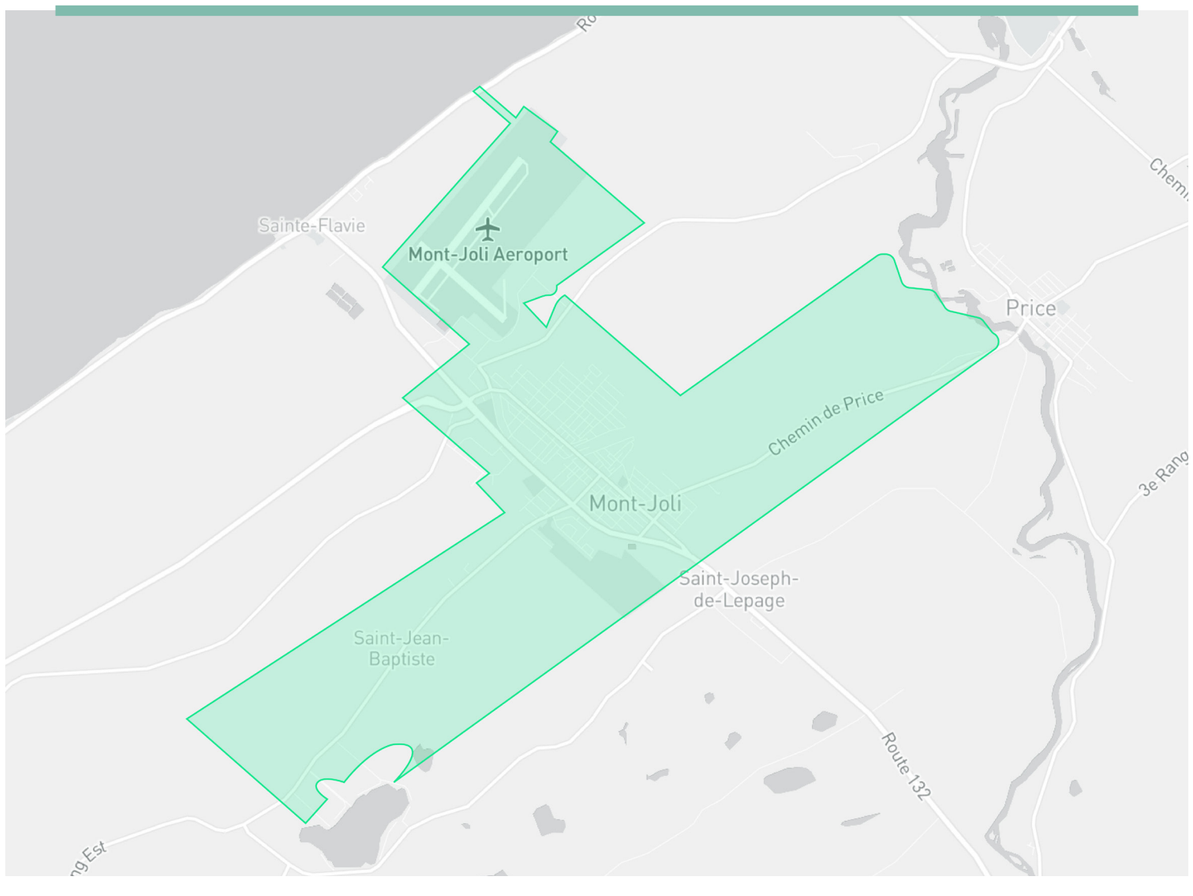

Rimouski

Population totale
36 948

Population de plus de 20 ans
30 709

Population active de jour
18 559

Âge moyen
47

Taux de chômage
4,5 %

Revenu moyen
87 200 $

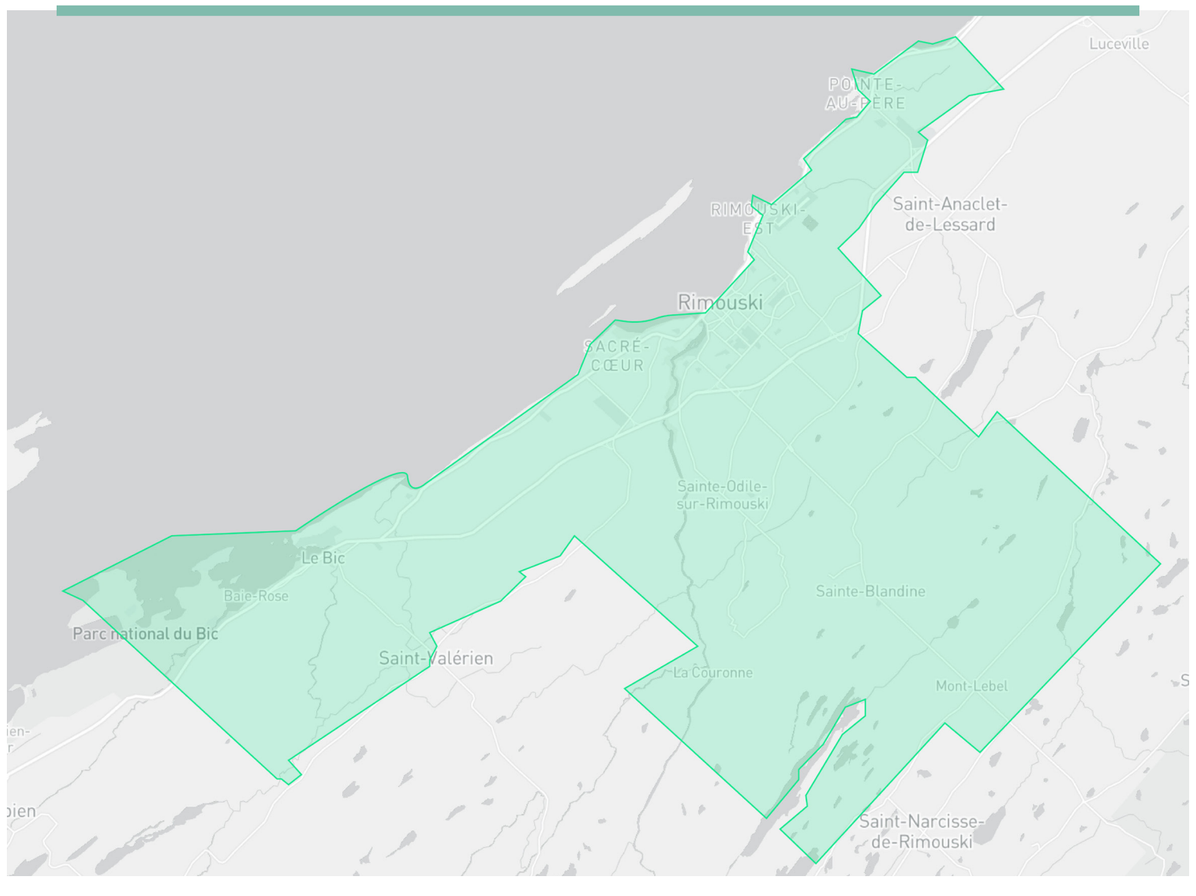

1081, rue Industrielle

Lot : 4 070 904

APERÇU DE LA PROPRIÉTÉ

Superficie de l'immeuble	47 223 pi²
Superficie du terrain	207 135 pi²
Type de propriété	Industrielle
Type de bâtiment	Industriel - Bureau et manufacture
Hauteur libre	17' | 18'
Porte au sol	1
Quais de chargement	2
Prix de vente	Disponible sur demande

ZONAGE : 110 ILG

USAGES PERMIS :

- Vente au détail
- Vente et service reliés à la construction
- Vente en gros
- Service de transport et d'entreposage
- Manufacturier léger
- Manufacturier intermédiaire
- Équipement et infrastructure de transport
- Stationnement public
- Équipement et infrastructure d'utilité publique

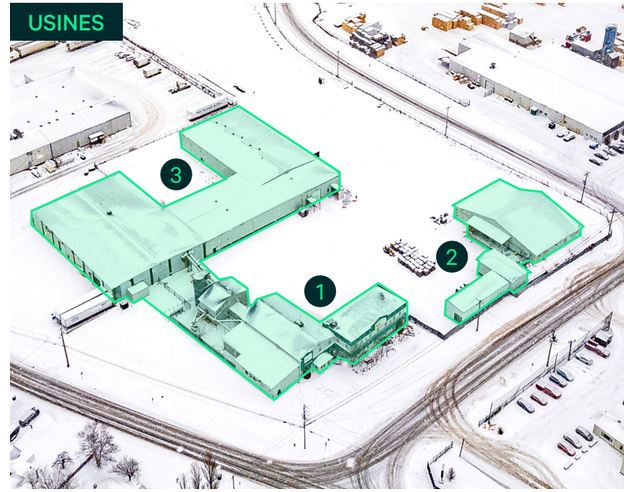

Plan cadastral

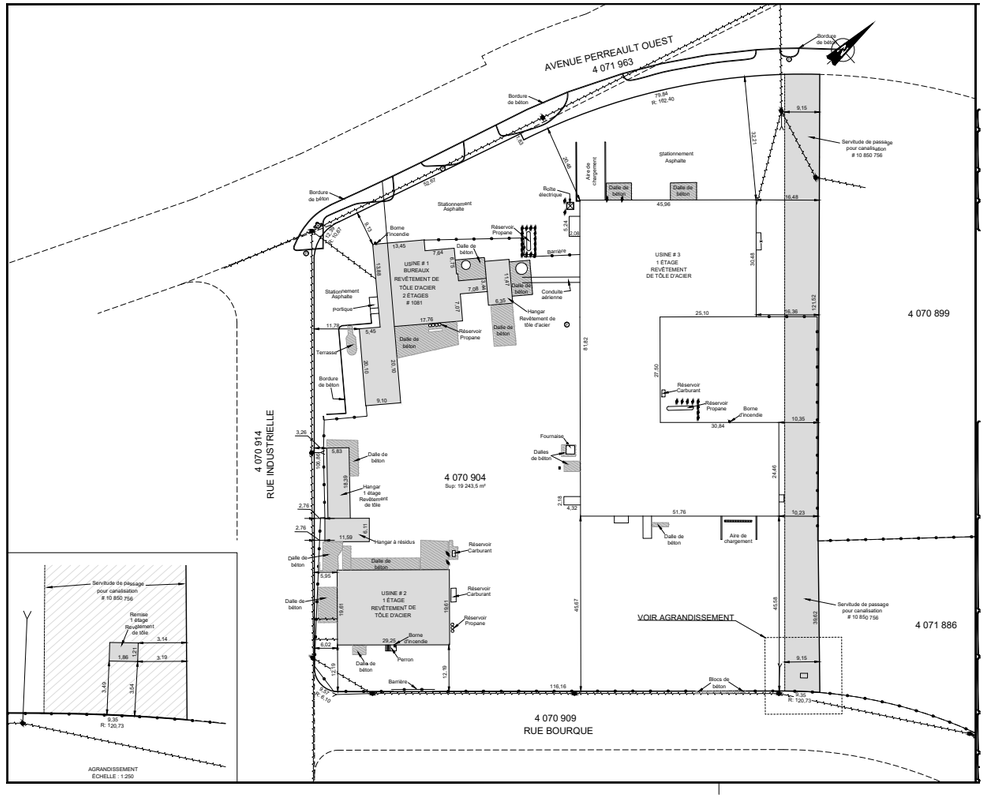

Galerie de photos

Lot : 4 070 904

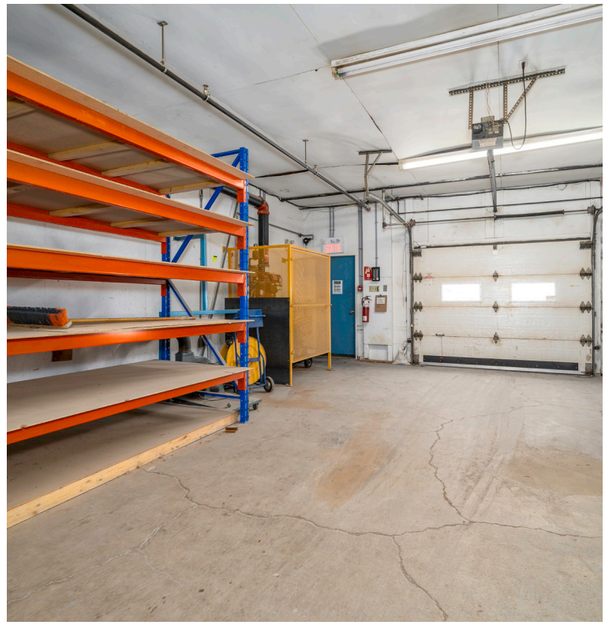

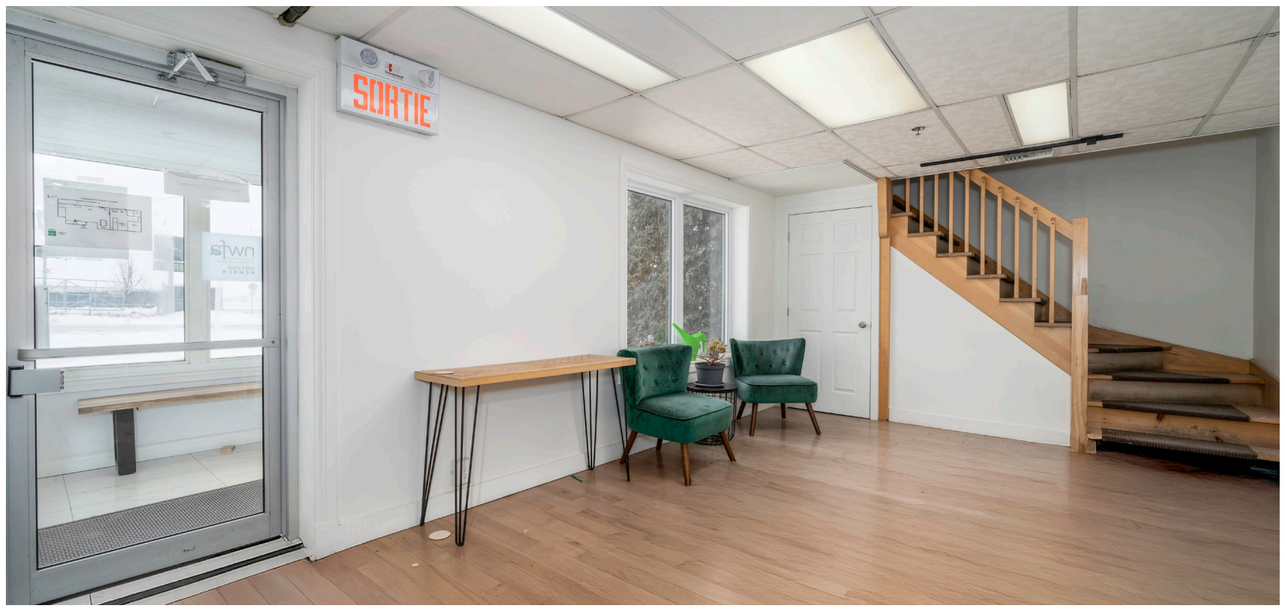

1081, rue Industrielle

Lot : 4 071 886

APERÇU DE LA PROPRIÉTÉ

Superficie de l'immeuble	32 054 pi²
Superficie du terrain	225 607 pi²
Type de propriété	Industrielle
Type de bâtiment	Manufacture et entreposage
Hauteur libre	18'
Porte au sol	1
Quai de chargement	0
Prix de vente	Disponible sur demande

ZONAGE : 110 ILG

USAGES PERMIS :

- Vente au détail
- Vente et service reliés à la construction
- Vente en gros
- Service de transport et d'entreposage
- Manufacturier léger
- Manufacturier intermédiaire
- Équipement et infrastructure de transport
- Stationnement public
- Équipement et infrastructure d'utilité publique

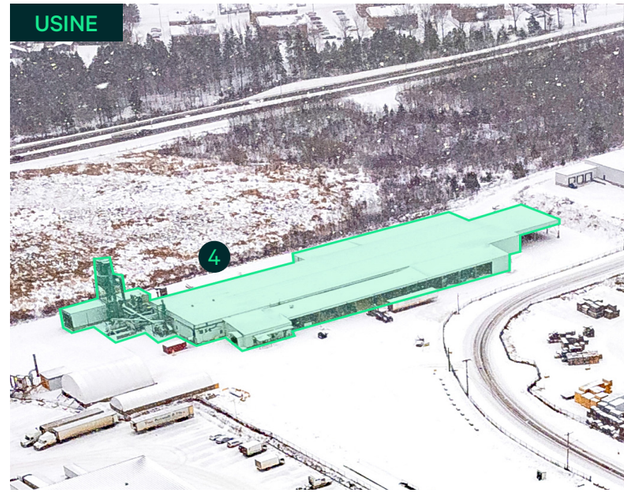

Plan cadastral

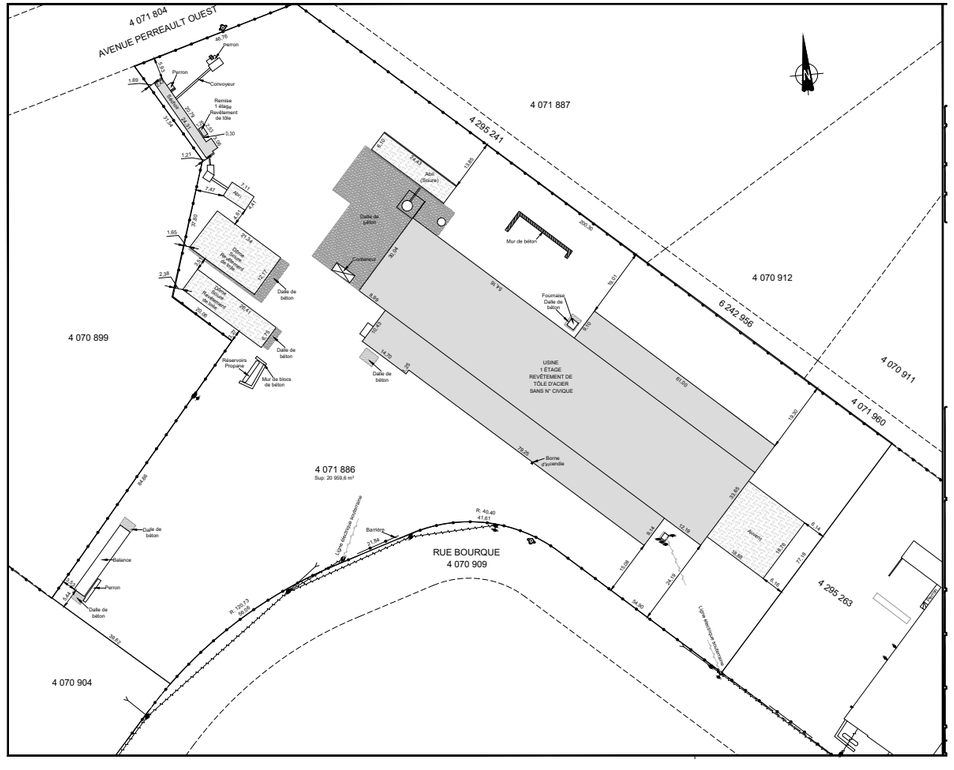

Galerie de photos

Lot : 4 071 886

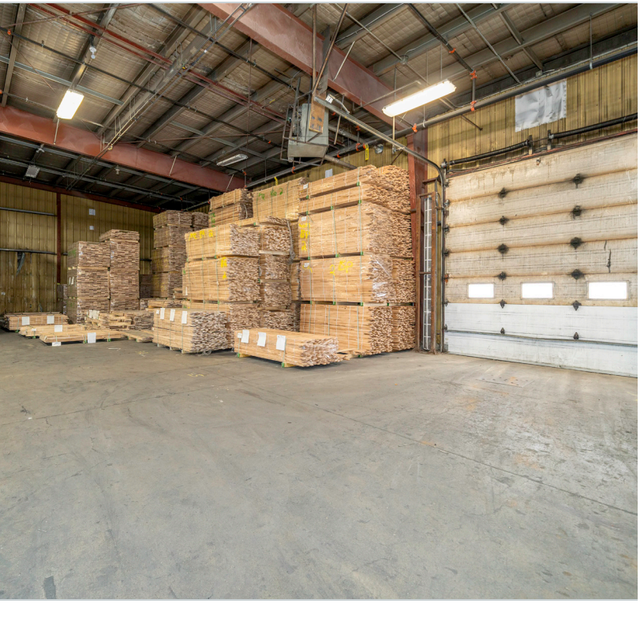

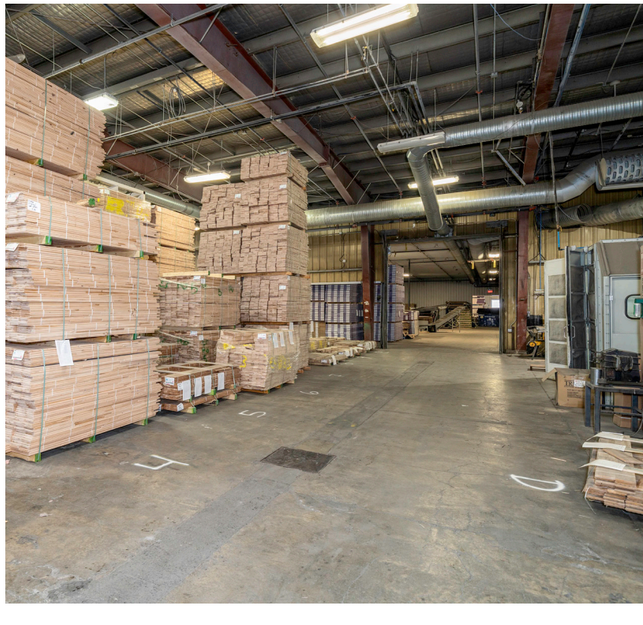

5, rue Bourque

Lot : 4 295 263

APERÇU DE LA PROPRIÉTÉ

Superficie de l'immeuble	14 897 pi²
Superficie du terrain	182 002 pi²
Type de propriété	Industrielle
Type de bâtiment	Manufacture
Hauteur libre	12' | 17' | 30'
Porte au sol	1
Quais de chargement	3
Prix de vente	Disponible sur demande

ZONAGE : 110 ILG

USAGES PERMIS :

- Vente au détail
- Vente et service reliés à la construction
- Vente en gros
- Service de transport et d'entreposage
- Manufacturier léger
- Manufacturier intermédiaire
- Équipement et infrastructure de transport
- Stationnement public
- Équipement et infrastructure d'utilité publique

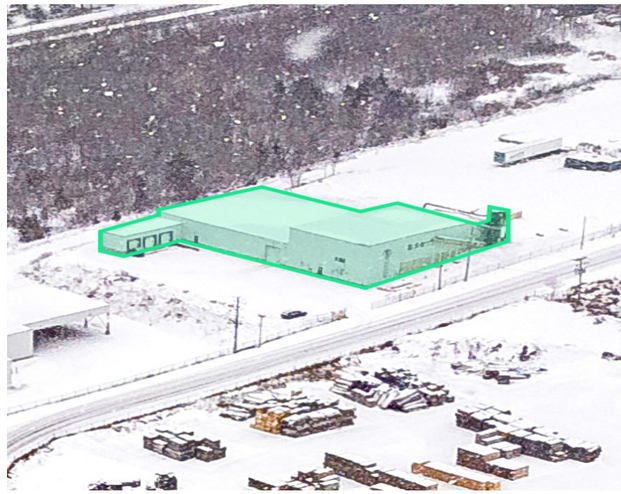

Plan cadastral

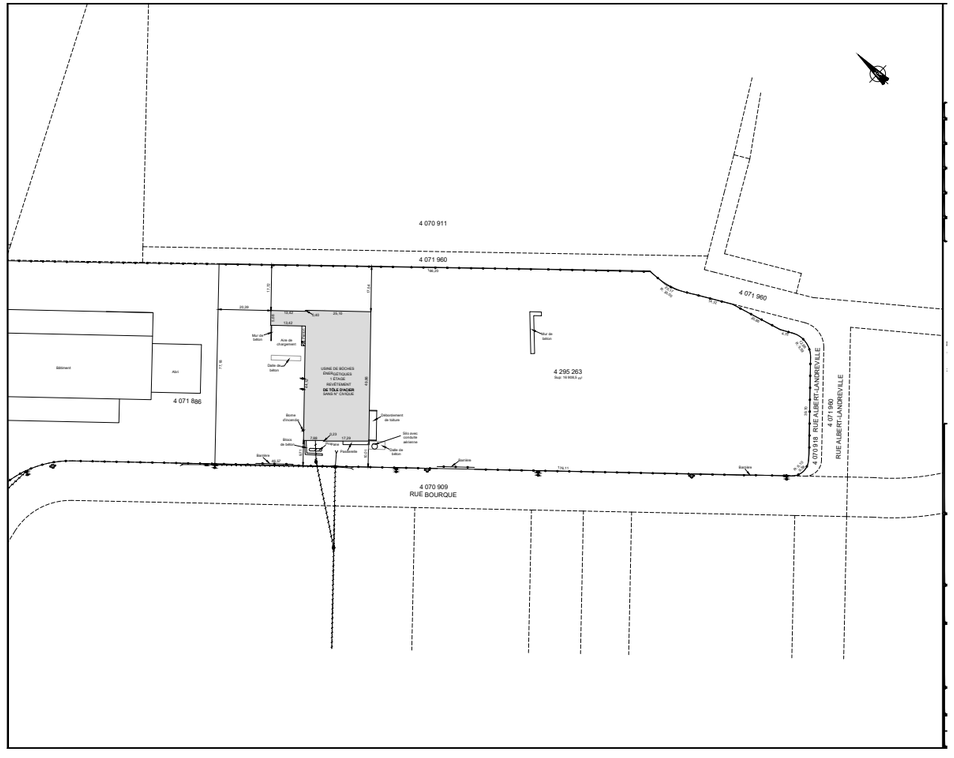

Galerie de photos

Lot : 4 295 263

1081, rue Industrielle
Mont-Joli (Québec)

Immeubles industriels | À vendre

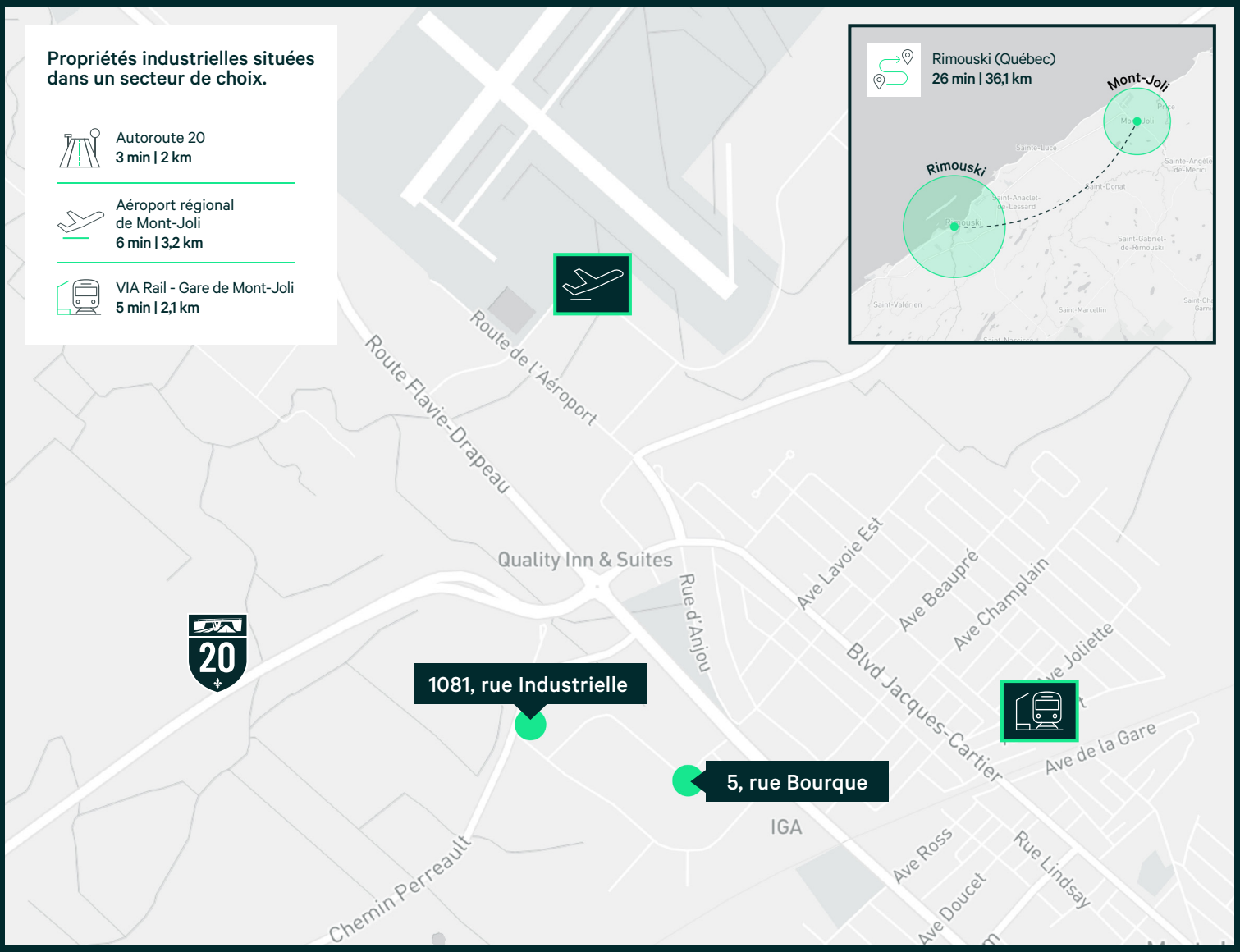

Communiquez avec nous pour plus de renseignements

Patrick Soucy, SIOR [1]
Vice-président exécutif
+1 581 999 0120
patrick.soucy@cbre.com

Philippe Lambert [2]
Vice-président
+1 418 570 4627
philippe.lambert@cbre.com

William Grenon [3]
Vice-président associé
+1 418 690 6644
william.grenon@cbre.com

Maxime St-Pierre [4]
Vice-président associé
+1 418 564 7465
maxime.st-pierre@cbre.com

Maxime Paquet [5]
Vice-président associé
+1 418 573 9974
maxime.paquet@cbre.com

1. Courtier immobilier agréé agissant au sein de la société par actions Patrick Soucy inc.
2. Courtier immobilier commercial
3. Courtier immobilier commercial agissant au sein de la société par actions William Grenon inc.
4. Courtier immobilier commercial agissant au sein de la société par actions Maxime St-Pierre Services Immobiliers inc.
5. Courtier immobilier commercial agissant au sein de la société par actions Maxime Paquet services immobiliers inc.

CBRE limitée, agence immobilière | 2600, boulevard Laurier, bureau 810, Québec (Québec) G1V 4W2 | +1 418 266 3640

Cet avis de non-responsabilité est applicable à CBRE Limitée, agence immobilière, et à toutes les autres divisions de la Société; incluant tous les employés et entrepreneurs indépendants (« CBRE »). Les renseignements contenus dans ce document, incluant de manière non exhaustive les projections, les images, les opinions, les hypothèses et les estimations (les « Renseignements ») n'ont pas été vérifiés par CBRE, et CBRE n'indique pas, ne justifie pas et ne garantit pas la pertinence, l'exactitude et l'exhaustivité des Renseignements. CBRE n'accepte pas et n'assume pas de responsabilité ou d'engagement, direct ou indirect, quant aux Renseignements ou aux références que le destinataire y fera. Le destinataire des Renseignements doit prendre les mesures qu'il estime nécessaires pour vérifier les Renseignements avant de les utiliser à titre de référence. Les Renseignements peuvent changer et toutes les propriétés décrites par les Renseignements peuvent être retirées du marché à tout moment, sans préavis et sans créer d'obligation de la part de CBRE vis-à-vis du destinataire. CBRE et le logo de CBRE sont les marques de service de CBRE limitée et/ou ses affiliés ou sociétés apparentées dans d'autres pays. Toutes les autres marques représentées dans ce document appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Tous droits réservés. Sources : Service de cartographie canadien canadamapping@cbre.com; DMTI Spatial, Environics Analytics, Microsoft Bing, Google Earth.

ANNEXE B
(sous pli cacheté)